

- Habillement

Modéliste industriel

CQP

NIVEAU DE QUALIFICATION

Sans niveau

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT

04/01/2024

N° DE FICHE

RNCP32223



Missions

A partir d'un croquis, d'un dessin du styliste ou d'un cahier des charges, le/la modéliste industriel(le) analyse le modèle et ses volumes en tenant compte des contraintes techniques et des matières sélectionnées. I.

- Porte une attention constante à la faisabilité du modèle.
- Recherche, propose et valide, en collaboration avec le styliste, les méthodes et/ou le client, des choix techniques, esthétiques, des solutions d'amélioration
- Tient compte également des impératifs techniques de l'entreprise et économiques de production (qualité, coût, délais).
- Réalise le patron de base et le patronnage des éléments du modèle, à l'aide d'outils traditionnels ou en CAO, et effectue les différentes mises au point jusqu'à la validation finale du patronnage. Il/elle décline, ensuite, le patronnage en différentes tailles qui serviront à la réalisation du prototype du modèle, puis à son industrialisation.
- Maîtrise au minimum une des deux techniques de patronnage : - Le moulage (toile sur le mannequin) - La coupe à plat (construction à plat ou tracé à plat) et la transformation de patron de base
- Formalise ou adapte le dossier technique du modèle nécessaire à l'industrialisation et à la production en série ; apporte un appui technique au personnel concerné aux différents stades de la conception du modèle.

Métiers liés

- Modéliste
- modéliste industriel/industrielle
- modéliste toiliste

CERTIFICATEURS

UFIMH - Union françaises des industries mode et habillement
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement

CONVENTION COLLECTIVE

1483 Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation
- Par expérience - VAE si la certification est active au RNCP

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation

- Lire et exploiter des consignes et données techniques
- Effectuer l'entretien du poste de travail, le réglage et la maintenance de premier niveau de la machine : piqueuse plate ou surjeteuse ou machine spéciale
- Procéder aux opérations de préparation d'assemblage et/ou de finition des pièces
- Effectuer un contrôle qualité en cours et final
- Les activités et compétences liées à l'utilisation des fonctionnalités d'un logiciel de Conception Assistée par Ordinateur (CAO) ne font pas partie du périmètre de ce CQP. Celles-ci concernent une certification spécifique complémentaire déposée à l'Inventaire dont le titre est : « CAO métiers mode et textile ».

Modalités d'évaluation

Après un parcours de formation

1 an minimum d'expérience professionnelle dans le domaine de la qualification visée est exigé. Pour être recevable, le(la) candidat(e) au CQP doit justifier de son expérience professionnelle via le renseignement d'un dossier sur son parcours professionnel, en amont du démarrage du parcours CQP.

À l'issue de cette étape, la certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 5 étapes mis en oeuvre par un binôme (organisme habilité et référent entreprise/professionnel) :

Rédaction d'un livret du candidat

Questionnaire technique

Questionnement au poste

Rédaction puis présentation d'un dossier professionnel

Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP.

Par Validation des acquis de l'expérience

– Étape de recevabilité de la demande du candidat.

– Dossier de valorisation de l'expérience

Accompagnement du candidat à la rédaction du dossier VAE.

– Analyse du dossier par le comité technique territorial.

Entretien individuel avec le comité technique territorial

– Propositions du comité technique territorial, destinées au jury national, sur les capacités acquises du candidat et/ou celles restant à acquérir. Il fait des préconisations en cas de validation partielle.

– Le dossier complet du candidat est adressé au jury national pour examen. Le jury délibère et décide de la validation ou non de différentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP.

– Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

<https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/downloadAncFormat/5332>